

# L'Écho de Saint Rigomer

Octobre 2015 / N° 22

## Ouverture de la mairie / Permanences des élus

Mardi 14h-18h. Marthial Gommard, de 17 à 18h  
Jeudi 14h-18h. Dominique Cante, de 17 à 18h  
Vendredi 14h-18h. Jean-Marie Firmesse, de 17h à 18h



## Amicale des Anciens Combattants de Saint Rigomer

L'Amicale tiendra son assemblée générale le mercredi 11 novembre 2015, à 10 heures, à la mairie. Elle est ouverte à toutes celles et à tous ceux qui voudraient y adhérer, quel que soit leur âge. Les anciens combattants se feront un plaisir d'accueillir de nouveaux membres désireux de perpétuer la mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté et pour la paix entre les peuples.

## Journée du mercredi 11 novembre 2015

● **Commémoration** du 97<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice qui a mis fin à la première guerre mondiale, le 11 novembre 1918.

- 11 heures 15 : rendez-vous à la mairie pour la cérémonie du souvenir. Dépôt de gerbe au monument aux morts.

- 12 heures : vin d'honneur offert par la municipalité à la salle de la Charmille.

● **Banquet annuel des «Têtes blanches ».**

-12 heures 30 : à la salle de la Charmille.

Le repas est gratuit pour les personnes ayant 65 ans dans l'année et résidant dans la commune. Ces personnes recevront une invitation personnelle à l'occasion d'une visite d'un membre du conseil communal.

Pour les personnes souhaitant accompagner les « Têtes blanches » et passer un bon moment de convivialité, le prix du repas est fixé à 23€, vin compris. Merci de remettre votre chèque en mairie avec votre inscription.

Covoiturage : en cas de besoin, s'adresser à la mairie.

**Pour tous, clôture des inscriptions le mardi 3 novembre prochain.**

## Comité des Fêtes. Dates à retenir.

● **Bureau du Comité.** Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 25 septembre dernier, le bureau du Comité a été modifié comme suit : Jean-Luc Marchand, président ; Laëtitia Nouzille, 1<sup>re</sup> vice-présidente ; Régis Gautier, 2<sup>ème</sup> vice-président; Marie-Claude Buchard, secrétaire; François Bonhomme, secrétaire-adjoint; Évelyne Rondeau, trésorière ; Bernard Joint, trésorier-adjoint; Paul Chardron, membre.

Le bureau accueille avec plaisir les bonnes volontés pour se constituer un vivier de bénévoles mobilisables pour aider aux animations. Merci de vous faire connaître auprès des membres du bureau.

Prochaine assemblée générale du comité, en janvier 2017.

● Dates à retenir.

→ **Samedi 21 novembre 2015**, à la Charmille, à 19 heures 30 : **moules frites.**

→ **Dimanche 20 décembre 2015**, à la Charmille, à 15 heures, **Noël pour les enfants** de la commune, les parents et les amis.

Tournez la page, SVP

## Élections régionales

**Les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015.**

- Être inscrit sur les listes électorales est obligatoire afin de pouvoir voter.

Les personnes non inscrites ne pourront pas participer au prochain scrutin. Les jeunes qui viennent d'avoir 18 ans sont inscrits automatiquement. Cependant, ils sont invités à passer à la mairie pour vérifier qu'ils ont bien été pris en compte.

- Le bureau de vote est ouvert sans interruption de 8 heures à 18 heures, à la **Charmille**, pour en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.
- Le vote se fait au suffrage universel direct et au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire.

En clair, chacun vote pour une seule liste. Le panachage, les ratures, le vote pour deux listes sont interdits avec pour conséquence la nullité du suffrage.

Tous les membres d'une liste qui atteint la majorité au 1er tour sont élus. Les listes ayant obtenu 10% des voix sont qualifiées pour le 2<sup>e</sup> tour.

La liste qui arrive en tête au 2<sup>e</sup>me tour bénéficie d'une prime majoritaire de 25% des sièges, de telle sorte qu'une liste qui obtient 33% des voix peut détenir la majorité des sièges au conseil régional. Le reste des sièges est réparti entre les listes ayant obtenu au moins 5% des voix.

## Compétences et pouvoirs des régions

- **Développement économique** : impulsion, coordination, aides directes et indirectes aux entreprises et aux agents économiques collectifs (coopératives, associations, groupements d'intérêt économique, etc.).
- **Aménagement et développement durable du territoire** : définition du schéma régional. Élaboration, proposition et mise en œuvre de **contrats de plan État / région (CPER)**, document par lequel l'État et une région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants tels que la création d'infrastructures ou le soutien à des filières d'avenir.
- **Culture** : patrimoine, éducation, création, bibliothèques, musées, archives.  
**Sports** : subventions. **Tourisme** : subventions. Schéma régional du tourisme.
- **Enseignement** : lycées généraux, techniques, professionnels. Bâtiments, restauration, personnels hors Éducation Nationale.
- **Environnement** : protection des espaces naturels, subventions aux Parcs Naturels Régionaux, Gestion de l'eau dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux.
- **Formation professionnelle**, apprentissage : définition et mise en œuvre de la politique régionale
- **Grands équipements** : ports et voies fluviales, aérodromes.
- **Transports** : coordination des transports régionaux, transports ferroviaires régionaux (TER), transports scolaires, transports inter-urbains.
- **Voirie** : définition de la politique régionale, applicable par les départements et les communes.

La commission communication et information. Octobre 2015.

Mairie de Saint Rigomer : Tél. 02 33 26 94 55 / Fax : 02 33 26 65 79

E-mail : [mairie.saint.rigomer@orange.fr](mailto:mairie.saint.rigomer@orange.fr) Site web : [www.saintrigomerdessbois.fr](http://www.saintrigomerdessbois.fr)

Imprimé par Impressions de la Cité. Alençon. 02 33 80 20 35